**Musée de Folklore vie Frontalière de Mouscron**

**Appel à candidature pour la désignation de 12 membres effectifs et de 5 membres suppléants de la Commission d’accompagnement**

Le Collège communal de la Ville de Mouscron lance l’appel à candidature pour la désignation de 12 membres effectifs et de 5 membres suppléants siégeant au sein de la Commission d’accompagnement du Musée de Folklore vie Frontalière.

La mission de la Commission consiste en la formulation d’avis motivés et de recommandations à l’Administration, aux Collège et Conseil communaux, sur toutes les questions relatives au fonctionnement et au développement du Musée communal, selon les critères de reconnaissance et de subventionnement du secteur muséal en Communauté française de Belgique.

Le Règlement organique de la Commission d’accompagnement est consultable sur le site [www.musee-mouscron.be/Musée/Commission](http://www.musee-mouscron.be/Musée/Commission). Il fournit des renseignements complémentaires sur les statuts du Musée de Folklore vie Frontalière ; sur les missions, la composition, les mandats, l’organisation, les réunions… de la Commission. Sur demande écrite, le document sera envoyé sur support imprimé, par voie postale.

L’acte de candidature devra contenir les informations suivantes :

1° Les nom, prénom, date de naissance et domicile du candidat.

2° La motivation du candidat à siéger au sein de la Commission d’accompagnement et qui démontre un intérêt/une expertise dans au-moins un des domaines suivants : musée, patrimoines (mobilier, documentaire, architectural, naturel, immatériel), enseignement, médiation culturelle, histoire, tourisme, langue endogène, communication.

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le **10 mai 2021 inclus**\* soit :

* Par courrier ordinaire à :

Musée de Folklore vie Frontalière  
A l’attention de la Direction

3, rue des Brasseurs

7700 Mouscron

* Par courrier électronique à [musee.folklore@mouscron.be](mailto:musee.folklore@mouscron.be)

\*Le cachet de la poste ou la date du mail faisant foi.

Seuls les dossiers de candidature complets seront recevables et soumis, lors de la séance de juin 2021, au Conseil communal pour nomination des 12 membres effectifs et des 5 membres suppléants. Les désignations tiendront compte de la diversité des profils d’intérêt/d’expertise et, autant que possible, de la parité homme/femme.